

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le vide-grenier d'Ucel est organisé par l'Amicale Laïque d'Ucel. L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut le refuser. Ce vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la 'brocante'. Chaque participant aura pris connaissance des textes réglementaires concernant cette activité et les respectera.

Article 2 : L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (17 h) du vide-grenier. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous-louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leurs stands. Les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée au matin de la manifestation. Le choix de l'emplacement ne peut être remis en cause.

Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la tenue du vide grenier en fonction des conditions météo. **Dans ce cas là, et uniquement dans ce cas là, l'organisateur procédera au remboursement de l'inscription.**

Article 4 : La vente d'articles neufs, d'armes, d'animaux et de produits alimentaires sont interdits. L'amicale laïque d'Ucel se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.

Article 6 : L'emplacement devra être nettoyé par l'exposant, en aucun cas les invendus ne devront être abandonnés.

Article 7 : Les bulletins d'inscription doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 27 avril 2025. **La réservation d'un emplacement sera prise en compte à réception du paiement et de la fiche d'inscription entièrement complétée et signée.** Les chèques seront mis à l'encaissement le lendemain de la manifestation. Une inscription le matin même est possible, sous réserve de places disponibles.

Article 8 : La participation au vide-grenier d'Ucel implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

MERCI D'ÉTABLIR LE CHÈQUE À L'ORDRE DE AMICALE LAÏQUE D'UCEL

Bulletin d'inscription et règlement **vivement souhaités** avant le **27 Avril 2025** à :

Amicale Laïque Ucel

16, route de St Julien du Serre – 07200 Ucel

Contact vide grenier : amicale.ucel@gmail.com

RÉSERVATION FORTEMENT CONSEILLÉE.



UCEL

**VIDE
GRENIER**

PRAIRIE CITY STADE

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

EMPLACEMENT : **10 € les 5 mètres** soit € pour x 10€ les 5m

Accès au site limité à un véhicule + remorque (camping-car : accès impossible !) - Possibilité de garer son véhicule sur l'emplacement.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Nature de la pièce d'identité : N°

Délivré le : par

VOUS ÊTES UN PARTICULIER *Attention bulletin nul si non renseigné

Je déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- avoir lu le règlement et m'engage à le respecter

Fait à Le Signature :

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL *Attention bulletin nul si non renseigné

Je représente la société

Registre du Commerce de : N° :

Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- avoir lu le règlement et m'engage à le respecter

Fait à Le Signature :

AMICALE LAÏQUE UCEL AMICALE.UCEL@GMAIL.COM